

Montréal, le 9 avril 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Marie Lemay-Lachance et Hugo Sigouin-Plasse
Affaires réglementaires et réclamations
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro (Dossier R-3867-2013 Phase 1)

Chère consœur, cher confrère,

Faisant suite aux lettres échangées, en lien avec la demande de renseignements additionnels formulée par la FCEI dans le cadre du dossier mentionné en objet, la formation assignée au dossier R-3867-2013 me demande de vous transmettre les commentaires suivants.

La Régie a pris note de la demande de la FCEI, ainsi que des commentaires subséquents formulés par Gaz Métro et l'intervenante. Bien qu'elle considère que les interrogations de l'intervenante soient pertinentes, la Régie n'est pas convaincue que la quantité d'informations demandée et le degré de détail souhaité par l'intervenante soient nécessaires à la décision qu'elle doit rendre au terme de la présente phase du dossier. Par ailleurs, la Régie juge que le moment est mal choisi, compte tenu du délai avant la tenue de l'audience, pour produire et analyser ces renseignements.

Ainsi, la Régie est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'ordonner à Gaz Métro de répondre à la demande de renseignements additionnels de la FCEI.

Toutefois, afin de disposer à l'audience de toute l'information pertinente relativement au processus itératif d'épuration de la banque de données comptable conduit par Gaz Métro, la Régie demande à cette dernière de compléter le tableau joint à la présente et de le déposer, au plus tard, **lundi le 13 avril 2015 à 12h.**

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.